

■ **Assemblée spirituelle des baha'is de Neuchâtel**, à Neuchâtel, association (FOSC du 24.02.1977, p. 623). L'association, dissoute de fait, n'a plus d'actif ni d'activité; par conséquent, elle est radiée d'office, conformément à l'article 89 ORC.
Journal no 200 du 23.01.2003
(00837024 / CH-645.0.401.280-2)